



PROCÉDURE LOCATION MATÉRIEL LBFA

1. MATÉRIEL DE CHRONOMÉTRAGE

PROCÉDURE DE DEMANDE

Le présent formulaire doit être dûment complété et signé par le secrétaire du club demandeur, puis transmis par courrier électronique à l'adresse dt@lbfa.be.

Une facture reprenant le matériel sollicité sera ensuite adressée au club. La réservation sera considérée comme confirmée après réception de la facture signée, accompagnée de la mention « Bon pour accord », ainsi que du paiement correspondant.

MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL

Le matériel sera mis à disposition uniquement sur rendez-vous, à l'adresse suivante :

Hall d'athlétisme de Louvain-la-Neuve, Boulevard de Lauzelle 5 à 1348 Louvain-la-Neuve

La remise du matériel est conditionnée à la validation complète des démarches administratives et financières.

RESPONSABILITÉ

Le club emprunteur est responsable du matériel pendant toute la durée de la location, y compris lors des transports.

En cas de perte, de dégradation ou de dysfonctionnement constaté lors du retour, la totalité de la caution sera retenue afin de couvrir les frais de réparation ou de remplacement.

PRIORITÉS D'ATTRIBUTION

L'attribution du matériel s'effectue selon l'ordre de priorité suivant :

1. Organisation d'un Championnat de Belgique ou LBFA ;
2. Organisation d'une compétition labellisée World Athletics ou European Athletics (Gold, Silver, Bronze, Challenger) ;
3. Organisation d'une compétition inscrite dans un circuit reconnu par la LBFA ;
4. Organisation d'une compétition inscrite au calendrier World Athletics ;



PROCÉDURE LOCATION MATÉRIEL LBFA

5. Organisation d'une compétition par un club affilié à la LBFA, sans inscription au calendrier World Athletics.

Attention : En cas d'égalité de niveau de compétition, la priorité est accordée à la première demande reçue.

ENLÈVEMENT ET RESTITUTION

Le matériel peut être enlevé à partir du mercredi précédant la compétition.

Il doit être restitué au plus tard le mardi suivant la compétition.

Un contrôle du matériel est effectué lors du retour, en présence du responsable du transport. Tout dysfonctionnement constaté entraîne la retenue de la totalité de la caution.

TARIFICATION ET CAUTION

Une caution est exigée pour toute location. Le matériel ne pourra être remis qu'après réception de la preuve de paiement.

La caution augmente en fonction du nombre de packs demandés (par exemple 900 € pour l'ensemble de la gestion d'un championnat (chronométrage, tablette, réseau, ...)).

En cas de retour défectueux ou manquant d'une ou plusieurs pièces, l'ensemble de la caution est perdu.

Dans le cas où la réparation d'un ou plusieurs éléments loués dépasse le montant de la caution déposée, le loueur devra payer la différence au prix courant de la réparation (prix total de la réparation moins la caution).

Un tarif dégressif est appliqué en fonction du niveau de la compétition :

- Championnats LBFA et Championnats de Belgique : gratuité de la location si l'événement est organisé par un club LBFA ;
- Compétitions labellisées World Athletics ou European Athletics (meetings Gold, Silver, Bronze ou Challenger) : réduction de 50 % du tarif de la location lorsque le club LBFA est l'organisateur principal.



PROCÉDURE LOCATION MATÉRIEL LBFA

2. PISTE D'ÉLAN DE SAUT À LA PERCHE

PROCÉDURE

Le présent formulaire doit être dûment complété et signé par le secrétaire du club demandeur, puis transmis par courrier électronique à l'adresse dt@lbfa.be.

Une convention sera ensuite envoyée au club demandeur. Celle-ci devra être retournée datée et signée.

MISE À DISPOSITION

Le matériel est mis à disposition sur rendez-vous au **Hall d'athlétisme de Louvain-la-Neuve**.

Un état des lieux est réalisé lors de l'enlèvement en présence du responsable.

RESPONSABILITÉ ET TRANSPORT

Le transport (aller-retour) est assuré par le club emprunteur.

L'emprunteur est responsable du matériel durant toute la durée du prêt.

En cas de dégradation, le matériel sera facturé au prix de remplacement.

CAUTION

Une caution de 300 € est exigée avant la remise du matériel.

Elle sera restituée après vérification du bon état du matériel et du respect des conditions de prêt.

RESTITUTION

Le matériel doit être restitué dans un délai de huit jours suivant l'activité.

CONDITIONS DE GRATUITÉ

Le prêt de matériel peut être accordé à titre gratuit sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Organisation d'une activité d'initiation encadrée par un entraîneur qualifié.
- Visibilité de la LBFA lors de l'événement (sous réserve de disponibilité du matériel).